

REPUBLIQUE FRANCAISE



Commune de Saint-Martin-la-Sauveté

dossier n° PC 042 260 23 R0006

date de dépôt : 2 novembre 2023
demandeur : M. COUBLE Christophe
pour : Abri de voiture ouvert des 2 côtés
adresse terrain : à Saint-Martin-la-Sauveté
(42260)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de la commune de Saint Martin la Sauveté

Le maire de Saint-Martin-la-Sauveté,

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la Carte Communale approuvée par délibération du conseil municipal en date du 20/12/2005 et par arrêté préfectoral en date du 27/06/2006, et notamment la zone constructible

Vu la demande de permis de construire présentée le 2 novembre 2023 par M. COUBLE Christophe, demeurant 72 chemin des tilleuls, à Saint-Martin-la-Sauveté (42260);

Vu l'objet de la demande :

- pour la construction d'un abri de voiture ouvert sur 2 côtés
- sur un terrain situé lieu-dit 72 chemin des tilleuls à Saint-Martin-la-Sauveté (42260) ;

Vu les pièces fournies en date du 2 novembre 2023

Vu la date d'affichage en mairie du 2 novembre 2023 de l'avis de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDE

A ST MARTIN LA SAUVETE, Le 2 février 2024

Le maire,

DAVAE Marius